

# COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 20 JUIN 2024

Le 20 Juin 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire. Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : DECODTS Camille, COJON Philippe, CHOAIN Louis et RIMAURO Jean, absents excusés

Est élue secrétaire : CLEMENT Emilie

## **N°783 : Rapport annuel de l'eau 2023**

Pour rappel, la compétence eau sera transférée à la Communauté de Communes au 1 janvier 2026. Afin d'organiser ce transfert, le bureau d'étude Adaltys est chargé de faire un état des lieux de la compétence.

Nous avons reçu le rapport annuel de Véolia concernant l'année 2023 :

- 196 abonnés pour 508 habitants (consommation de 91 litres / habitant / jour)
- Longueur de réseau : 7 km
- Rendement : 79.2% (perte : 4.12m<sup>3</sup>/jour/km)
- 23 333m<sup>3</sup> d'eau achetés et 18 477m<sup>3</sup> consommés
- Nombre de fuites réparées : 12
- La pollution au pesticide est mise en avant

Un point a été fait lors d'une rencontre avec le Major DA SILVA du SDIS Arras afin d'effectuer les travaux de mise aux normes de la défense incendie en même temps que les travaux sur le réseau d'eau. Veolia a été sollicitée pour vérifier la possibilité d'implanter un poteau dans la rue d'eau.

Dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau. Nous avons obtenu environ 70 000€ contre 230 000€ attendus.

Monsieur BUTEZ de Véolia sera invité à une prochaine réunion pour nous fournir des explications complémentaires.

## **N°784 : Eglise**

Chevalier Nord a réalisé la restauration de la tourelle et UTB doit réparer les dégâts sur la nef.

La fin des travaux est prévue pour le 15 juillet avec une réception au mieux fin du mois.

Le nouveau marché concernant les parements et les fondations doit être lancé en septembre.

Deux rencontres sont prévues pour faire le point sur l'avancement des travaux et régler les problèmes liés aux travaux (retards, dégâts) : Le 26 juin avec Monsieur RENARD d'UTB et le 28 juin avec Monsieur GEORGES de Chevalier Nord.

## **N°785 : Peupleraie**

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 22 mai suite à l'ouverture des plis du projet d'aménagement de la Peupleraie. Six offres ont été déposées, dont trois de la même entreprise, seule la dernière a été analysée :

- Lemoine
- SNPC Lothellier
- Flandres Artois Paysages
- EHTRE Paysages

Suite aux recommandations de Monsieur Frammery, une phase de négociation a été lancée avec EHTRE Paysage et Flandres Artois Paysage.

La commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 13 juin et après analyse d'Amena Konzept, a choisi le groupement EHTRE Francial pour réaliser les travaux d'aménagement de la Peupleraie pour un montant de 313 958.2€HT plus les options d'un montant de 7 790€HT.

Le Conseil Municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres.

#### **N°786 : Informations diverses**

- Le devis de la société LAFLUTTE d'un montant de 984€ TTC pour le nettoyage et l'évacuation de la cuve à fioul est validé.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune est compétente en matière de police de publicité et la délivrance des autorisations associées. La communauté de communes propose d'effectuer l'instruction des demandes par un service mutualisé. Le conseil municipal accepte l'extension d'adhésion au service mutualisé de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
- La date du repas des aînés avait été envisagée au 27 avril 2025. Monsieur le Maire préférerait revenir à une date en fin d'année.
- Le monument aux morts a été restauré pour le 8 mai (2 504€TTC). Nous avons obtenu 751.20€ de la Région et 500.80€ du Département.
- Le devis de Dephibois d'un montant de 6 280€TTC pour un abribus est validé. Nous avons obtenu une subvention de 2 595€ du Département.
- La convention de la salle d'activité doit être modifiée afin de ne plus rembourser les arrhes lors de l'annulation d'une réservation. Le stationnement sur le stade lors des locations est interdit.
- Un arrêté sera pris concernant le nettoyage des trottoirs par les riverains, ainsi que pour réguler les nuisances sonores liées aux travaux et au jardinage.
- Pour l'entretien du village, une réponse expliquant l'impossibilité d'emploi d'herbicides et les interventions de Gouillart, de la brigade verte,... est discutée
- Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise SOCOTEC pour l'ensemble du contrôle annuel électrique des bâtiments et de la chaufferie.
- Quand au photocopieur, il est décidé, malgré la fin du contrat, de prolonger son utilisation avec recours aux réparations si nécessaire et achat de consommables.